

Courbevoie, le 5 novembre 2012

Chère Consœur, Cher Confrère,

Comme tu le sais, notre ministre de tutelle a réussi, sans même légiférer et simplement par la menace, à imposer un avenant conventionnel inique. Elle a réussi également, en un temps record, à se mettre l'ensemble des partenaires de santé à dos.

Nous ne reviendrons pas sur les 3 signatures quasi illégales de l'avenant n°8, et sur le fait que comme toujours les pires ennemis des médecins sont les médecins eux-mêmes : l'heure est maintenant à l'action.

Afin de bien comprendre l'importance de l'impact de cet énième convention, retiens que désormais :

- . Le nombre de personne exemptée de complément d'honoraires va augmenter drastiquement, soit d'environ 4,7 millions de français grâce à l'attestation de complémentaire de santé.

- . Le tact et mesure disparaît pour devenir la pratique tarifaire excessive avec et surtout la fin de son contrôle par l'Ordre des Médecins, car il revient au directeur de la caisse locale. La sanction sera prononcée par une commission paritaire régionale composée des médecins des syndicats signataires et des médecins conseils ; le bonheur en somme. Le plus beau de ce dispositif reste à venir : si cette commission ne souhaite pas sanctionner le médecin, le dossier est automatiquement envoyé au directeur national de la CNAM pour qu'il sanctionne ; encore plus efficace qu'un rasoir multi lames.

- . Même s'il n'existe pas dans l'avenant de pourcentage plafond de 150%, il est mis en place dans le préambule. Toutefois, il est prévu que ce pourcentage soit valable pour 2013, puis chute à 100% en 2014, car nous sommes normalement dans une convergence tarifaire... vers l'infiniment petit malheureusement (+ 8% sur 3 ans).

- . L'option de "contrat d'accès au soin" ne semble pas nous concerner car il faut avoir, avant 2013, des DH inférieurs à 100% pour pouvoir y rentrer...

Afin de faire entendre nos voix et limiter le risque des contrôles, nous te recommandons (comme nous vous l'avons déjà exprimé immédiatement après la signature de cet avenant) :

- . De participer à la semaine de grève du lundi 12 novembre prochain, en association avec les syndicats horizontaux et verticaux l'UCDF, ISNIH, ISNCCA, SNCUF, SNCM, SNCVD, SNCV, SNCO, UFML, SNJMG, FNMR, SRH...

- . De te rendre à la manifestation devant le Ministère de la Santé, le mercredi 14

Novembre à 14h00 (Ministère des Affaires sociales et de la Santé 14, avenue Duquesne 75007 PARIS).

. De participer à la campagne d'affichage et d'explication à vos correspondants.

Dans le même temps nous mettons en place nos propres actions pour casser cet avenant :

. En étudiant les voix juridique exploitables.

. En préparant un avenant "numéro 9" qui corresponde à la réalité de notre pratique chirurgicale et non à de la propagande politique.

Nous préparons aussi les moyens et conseils pour te protéger contre cet avenant, s'il n'est pas modifié :

. Harmoniser nos DH dans la fourchette haute de votre région car les contrôles seront statistiques tous les 3 mois, visant à écrêter les 5% du dessus.

. Option secteur 3.

. Etc.

Nous te remercions d'avoir répondu à notre dernier sondage <http://www.surveymonkey.com/s/69KTWYY> où vous nous faites part de votre intention d'opter sur le déconventionnement.

Pour rappel, un atelier sera consacré à ce sujet, le lundi 19 Novembre 2012 à 14h30, au CNIT - Salle Ampère - niveau A, pour faire la part des choses entre mythes et réalités. En espérant t'y voir...

Syndicalement,

Dr Bruno ALFANDARI
Président SNCPRE

Dr Richard ABS
Vice-Président SNCPRE

Dr Sébastien GARSON
Secrétaire Général SNCPRE

Dr Thierry FAURE
Trésorier SNCPRE